



VILLE DE FRETIN
3, Rue Alfred Cousin
59273 FRETIN

FRETIN

EXTENSION DU CIMMETIERE COMMUNAL

Rue de Tournai

ACQUISITIONS D'IMMEUBLES

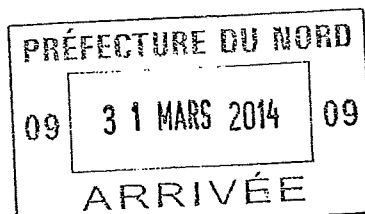
DOSSIERS

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

SOMMAIRE

- 1 Délibération
- 2 Notice explicative
- 3 Appréciation sommaire des travaux
- 4 Plan de situation
- 5 Plans de périmètre
- 6 Plans général des travaux
- 7 Caractéristiques principales des ouvrages
les plus importants

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE FRETIN



N°10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FRETIN**

SEANCE DU JEUDI 20 MARS 2014

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 20 – PRESENTS 16 – AYANT PRIS PART
A LA DELIBERATION 19**

**LE 20 MARS 2014, A 18 HEURES 30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 14 MARS 2014, S'EST REUNI AU NOMBRE
PRESCRIT PAR LA LOI, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME MULLIER.**

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mrs CARLIER - DEHAUT - MULLIER B - Mme
FOUBERT - Mrs KINT - FREDERIC - Mmes MARY – DHAENENS – PICQUET -
MARSEGUERRA - Mrs BARON - MONTOIS – MADDELEIN – DEBACKER - Mme
TASSART

REPRESENTES: Mrs DEBUCHY - PAGANIN - TAGHANE

ABSENTS : Mr NIVESSE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christophe BARON a été désigné secrétaire de
séance.

Objet : Chemin de Tournai - Bilan de la concertation préalable - Enquête publique

Par délibération n°5 en date du 19 décembre 2011 et n°13 en date du 12 avril 2012, le Conseil
Municipal a décidé d'engager la concertation préalable au projet d'extension du cimetière,
chemin de Tournai à Fretin sur la parcelle ZH 471.

Cette concertation s'est déroulée du 16 avril 2012 au 18 mai 2012 selon les modalités
suivantes :

1. Deux insertions dans la presse locale (*la Voix du Nord* et *Nord Eclair*) d'un avis
annonçant la concertation, 15 jours avant le démarrage de la concertation ;
2. Affichage de panneaux d'information et mise à la disposition du public d'une
plaquette synthétique et d'un registre d'observation en mairie de Fretin, ainsi qu'à
l'Hôtel de Communauté ;
3. Organisation d'une réunion publique le 3 mai 2012 à 16h30 en mairie de Fretin.

Suite à la réunion publique, une observation a été déposée sur le registre accessible en mairie
de Fretin ; l'autre registre n'a fait l'objet d'aucune observation.

L'observation formulée sur le registre accessible en mairie de Fretin concerne la proximité de l'habitation sise 1 rue de Tournai et les mesures prises pour la protéger.

D'autres observations ont été formulées sur des sujets ne concernant pas directement l'objet de la concertation.

Les observations formulées ne sont pas de nature à remettre en cause les objectifs poursuivis par Lille Métropole. Il est précisé que les études à venir (élaboration d'un avant projet et constitution du dossier d'enquête publique) s'attacheront à intégrer les adaptations possibles et à apporter les précisions souhaitées.

Cet avant projet servira de support aux enquêtes publiques nécessaires à la réalisation de ce projet.

Il est précisé que cette infrastructure reprend l'emplacement de la réserve n° 3 inscrite au Plan Local d'Urbanisme au bénéfice de la commune et doit être réalisée sur des parcelles agricoles appartenant à des propriétaires privés.

Par ailleurs, cette procédure se réalise de façon conjointe avec Lille Métropole Communauté Urbaine, qui mène l'étude de l'extension d'un parc de stationnement desservant les équipements publics sur la parcelle voisine.

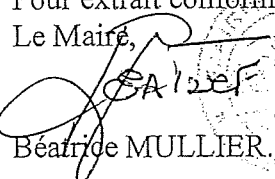
A présent, il est nécessaire d'engager les enquêtes publiques suivantes :

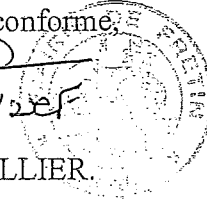
1. Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, valant pour enquête au titre des articles L11-1 et suivants du Code de l'expropriation.
2. Une enquête de mise en compatibilité des documents d'urbanisme ; au titre des articles L123-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;
3. Une enquête parcellaire.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- 1) de prendre acte des observations formulées dans le cadre de la concertation préalable ;
- 2) de tirer un bilan favorable de la concertation préalable sur le projet d'extension du cimetière;
- 3) d'arrêter le principe de l'opération ;
- 4) d'autoriser Madame le Maire à demander à Monsieur le Préfet du Département du Nord l'ouverture des enquêtes publiques nécessaires à la réalisation du projet.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions de Madame le Maire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Béatrice MULLIER.





VILLE DE FRETIN

EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL



SOMMAIRE

Sommaire	2
Notice explicative / Utilité Publique du Projet	3
Notice explicative / Le projet	5



NOTICE EXPLICATIVE / UTILITE PUBLIQUE DU PROJET

Au regard de la **saturation du cimetière communal** existant, il y a eu lieu d'y prévoir son extension et de prévoir un équipement spécifique : le site cinéraire dont l'espace nécessaire à sa réalisation est très important. **(article 2223-1 du CGCT, loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008, article 14 :** « Chaque commune ou chaque établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de cimetières dispose d'au moins un cimetière comprenant un terrain consacré à l'inhumation des morts et, dans les communes de 2 000 habitants et plus ou les E.P.C.I de 2 000 habitants et plus, compétents en matière de cimetières, d'au moins un site cinéraire à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation ». **Article L2223-2 du CGCT ,loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 article 15 :** « le terrain consacré à l'inhumation des morts est cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année. Le site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation comprend un espace aménagé pour leur dispersion et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts, ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes. »

Le projet : Cette extension jouxte le cimetière existant. L'objectif de la commune consistant à assurer un maillage entre le cimetière existant et son extension, avec pour objectif de réaménager l'accès principal du cimetière par le nouveau parking.

Contraintes hydrogéologiques :

L'expertise hydrogéologique réalisée en juillet 2012 fait apparaître une nappe de la craie se situant entre -6 et -15 mètres en fonction des précipitations annuelles.



Les conclusions de ce rapport font apparaître que l'extension du cimetière sur les parcelles projetées :

- n'aura pas d'incidence qualitative sur la nappe de la craie
- n'aura pas d'influence sur les captages d'alimentation en eaux potables voisins.

Lille Métropole accompagne le projet d'extension du cimetière par un projet d'extension du parking dans le cadre de ses compétences.



NOTICE EXPLICATIVE / LE PROJET

Le cimetière actuel est arrivé à saturation et le souhait de la ville de FRETIN est donc de réaliser une extension de celui-ci afin :

- D'augmenter sa capacité en termes de concessions classiques
- De proposer diverses options à ceux qui font le choix de la crémation : columbarium, jardin du souvenir, caverne
- De mettre à disposition des familles un bâtiment pour les crémations civiles.

La zone d'extension représente une superficie totale d'environ 4 800m² composée :

- D'une parcelle communale de 1 800 m² (parcelle ZH473p) située entre le cimetière et le nouveau parking qui a été acquise et sur laquelle une grande partie a été consacrée à la création d'un site cinéraire (jardin du souvenir, columbarium, caverne).
- **D'une parcelle d'environ 3000 m² (ZH 471 P), dans le prolongement de la partie, qui fait l'objet de la dite DUP. Cette parcelle constituera la continuité du projet et accueillera exclusivement des concessions classiques.**

L'aménagement de la parcelle sera réalisé comme suit :

- Des allées piétonnes perpendiculaires permettant une circulation fluide du cimetière, agrémentées de pergolas végétalisées avec des plantes grimpantes (clématites, chèvrefeuilles, glycines,...). Elles seront réalisées avec un matériau perméable de type stable stabilisé ou schiste.





VILLE DE FRETIN

EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL

APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES



Montant total de l'opération :

Décomposition :

	Coût (en euros TTC)
Coût d'acquisition de la parcelle ville de Fretin	7176.00€
Estimation indemnité d'exploitation	3444.48€
Estimation de emploi	1794.00€
Estimation de fumure et arrière fumure	790.73€
Frais d'enquête	10000.00€
Frais d'actes	5000.00€
Travaux d'aménagement	158670.33€
TOTAL	186850.49€

Calcul des acquisitions

Tableau base de calcul acquisitions				
		Estimation service des Domaines	Acquisitions MEL	Acquisitions Ville de Fretin
		7595 m ²	4007 m ²	3588 m ²
Coût d'acquisition	2€/m ²	15190,00	8014.00	7176.00
Indemnité d'éviction	0.96€/m ²	7291.20	3846.72	3444.48
Indemnité de fumure et d'arrière fumure	0.2134€/m ²	1620.77	855.09	790.73
Indemnité de emploi	≤ 8000€ =25% ≧8000€ =10%	8000*25%= 2000.00 7190*10%= 719.00	8000*25%= 2000.00 14*10%= 1.40	7176*25%= 1794.00
Total		26820.97	14717.21	13180.16
Total général		26820.97	27897.37	

Calculs effectués suivant le protocole agricole du 21/12/2009

La différence de coût provient du calcul par acquéreur et notamment du calcul de l'indemnité de emploi

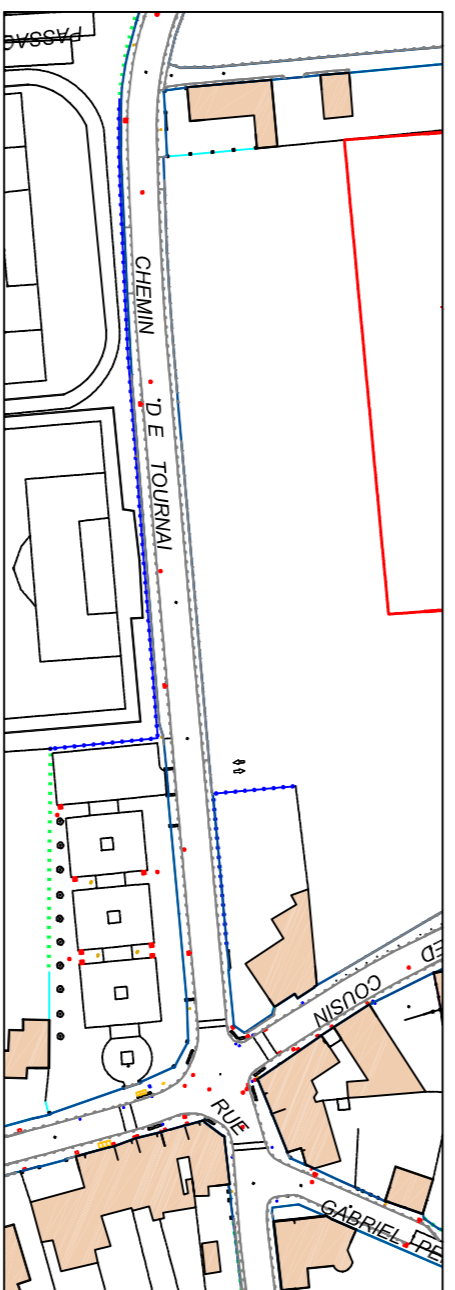
PLAN DE SITUATION COMMUNE DE FRETIN



plan de situation



VILLE DE FRETIN



VILLE DE FRETIN
Rue Alfred COUSIN

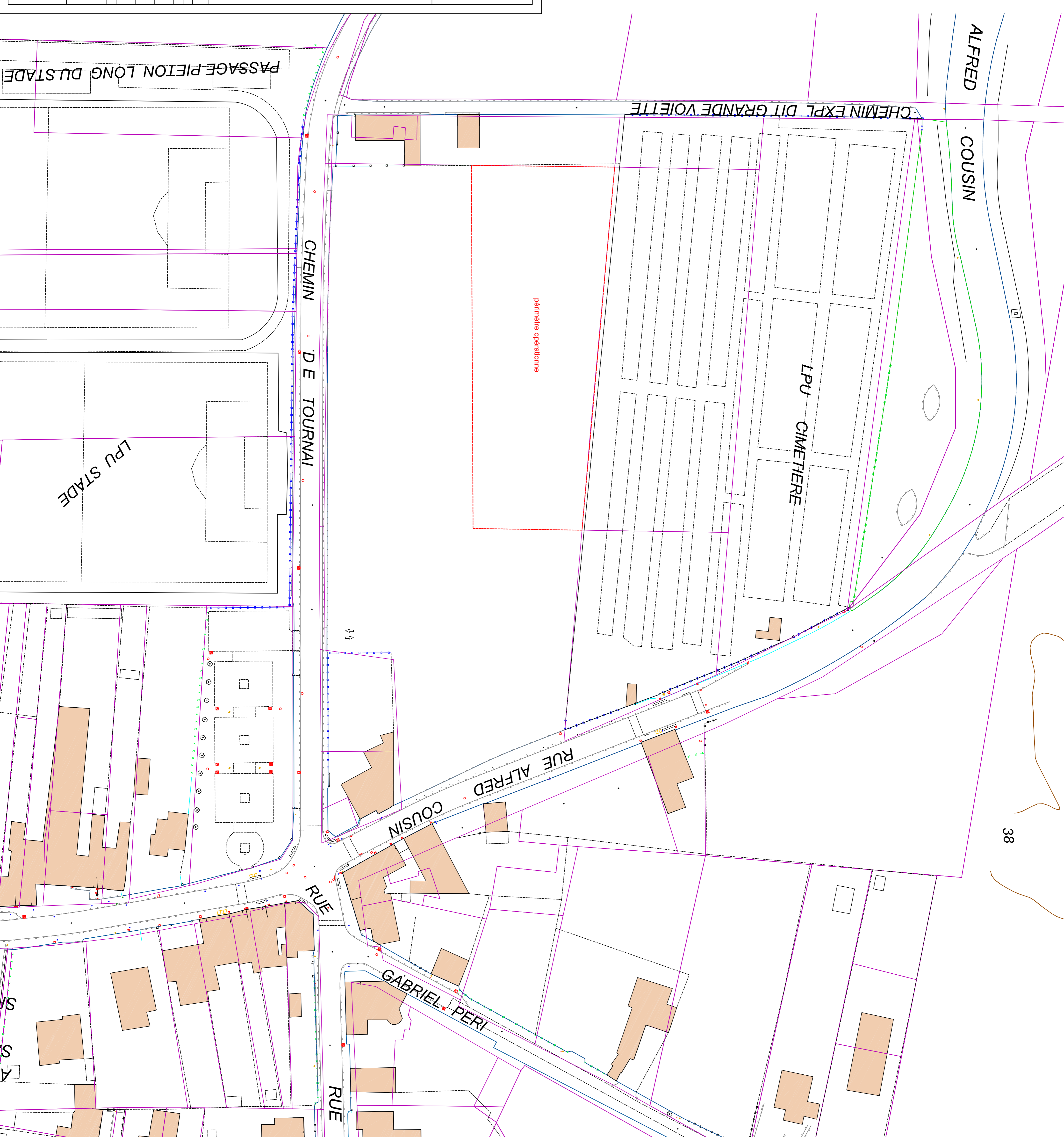
Extension du cimetière
Périmètre opérationnel

Phase de l'étude : PRO

Evolution du document	Date	Dessiné par	Etudié par	Visé
Création du document	14.02.2012			

Informations supplémentaires :

Echelle : 1/200





VILLE DE FRETIN

**TRAVAUX D'EXTENSION
DU CIMETIÈRE COMMUNAL**

Plan global

Dossier de Consultation des Entreprises

Echelle : 1/500

- Septembre 2013 -



ETudes d'AMénagements et INgénierie de l'Environnement
 Bâtiment A 12 - 1 rue du MIN de Lomme - 59 160 LOMME
 Téléphone / Télécopie : 03 20 92 12 45 - Courriel : etamine2@wanadoo.fr

NOTICE EXPLICATIVE / LE PROJET

Le cimetière actuel est arrivé à saturation et le souhait de la ville de FRETIN est donc de réaliser une extension de celui-ci afin :

- D'augmenter sa capacité en termes de concessions classiques
- De proposer diverses options à ceux qui font le choix de la crémation : columbarium, jardin du souvenir, cavurnes
- De mettre à disposition des familles un bâtiment pour les crémations civiles.

La zone d'extension représente une superficie totale d'environ 4 800m² composée :

- D'une parcelle communale de 1 800 m² (parcelle ZH473p) située entre le cimetière et le nouveau parking qui a été acquise et sur laquelle une grande partie a été consacrée à la création d'un site cinéraire (jardin du souvenir, columbarium, cavurnes).
- **D'une parcelle d'environ 3000 m² (ZH 471 P), dans le prolongement de la partie, qui fait l'objet de la dite DUP. Cette parcelle constituera la continuité du projet et accueillera exclusivement des concessions classiques.**

L'aménagement de la parcelle sera réalisé comme suit :

- Des allées piétonnes perpendiculaires permettant une circulation fluide du cimetière, agrémentées de pergolas végétalisées avec des plantes grimpances (clématites, chèvrefeuilles, glycines...). Elles seront réalisées avec un matériau perméable de type stable stabilisé ou schiste.

